

ACTUALITE SOCIALE :

DE LA SIMPLE EVOLUTION A LA  
REVOLUTION DE NOTRE  
CONVENTION COLLECTIVE !



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023

## SOMMAIRE

- 1- Les instances du dialogue social et du paritarisme
- 2- Les chantiers depuis un an
- 3- Les chantiers ouverts sur les mois à venir



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023

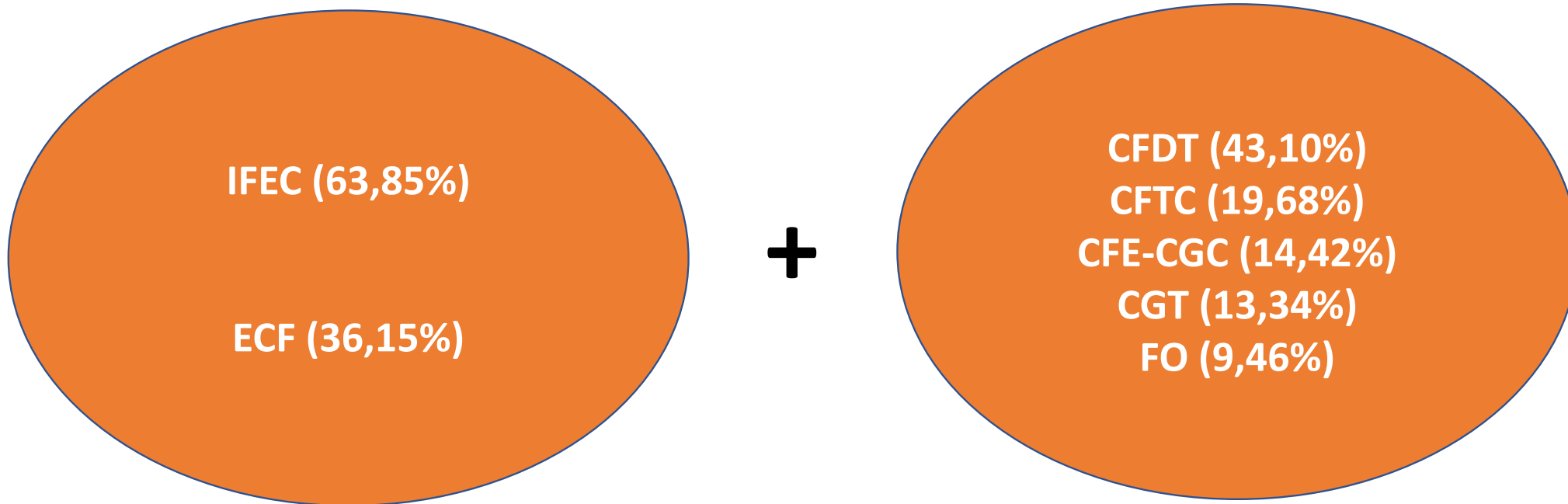
LES INSTANCES DU DIALOGUE  
SOCIAL ET DU PARITARISME



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023



## La CPPNIC : Commission Paritaire Permanente de Négociation, d'Interprétation et de Conciliation



Secrétaire de la Branche : Landry DUMAS, responsable juridique et des affaires sociales de l'IFEC



## Les délégués IFEC

Dominique HUBERT : Président de la délégation patronale IFEC et porte parole de la Délégation patronale

Laure CAU

Axel GASET

Nathalie LEFEBVRE

Christine ESQUERRE

Adeline VINET

Pascal COLLARDEY / Vincent GIARD



## Les autres instances du dialogue social

**La CPNEFP** : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Rôle :

- Etudier la situation de l'emploi dans la branche professionnelle et ses perspectives
- Être l'interlocuteur d'organismes interprofessionnels pour son domaine de compétences
- Participer à la réflexion et à son suivi sur les moyens de formation, de perfectionnement et sur les possibilités d'adaptation à d'autres emplois par des mesures de formations professionnelles



## Les autres instances du dialogue social

**L'OMECA** : L'Observatoire des Métiers de l'Expertise Comptable et de l'Audit

Rôle :

Réalise des études prospectives sur les emplois et les compétences du futur pour déterminer les besoins de formations et les formations adaptées aux emplois et compétences de demain

- Baromètre sectoriel (2 vagues en 2022) : tendance sur les évolutions de l'activité et de l'emploi au sein des cabinets
- Etude prospective sur la mutation des métiers et des compétences et nouvelles cartographie de des métiers <https://www.metierscomptabilite.fr/metiers/>



## Les autres instances du dialogue social

**La SPP** : Section Paritaire Professionnelle

**Rôle** : chargée de l'examen, l'analyse, le suivi et le bilan sur :

- Priorités de formation,
- Critères de prises en charges,
- Réalisation des actions de proximité,
- Politiques,
- Besoins spécifiques,
- Affectation des fonds de France Compétence





## Les autres instances du dialogue social

**L'OPCO ATLAS** : Opérateur de compétences dont dépend la Branche des experts-comptables et commissaires aux Comptes

Atlas est l'opérateur de compétences des entreprises, des salariés et des candidats à l'alternance des services financiers et du conseil.

Il assure le financement de la formation et la promotion des métiers de 15 branches professionnelles

LES CHANTIERS DEPUIS UN AN



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023



## L'accord incitatif au télétravail

Accord d'incitation des cabinets à recourir au télétravail - signé le 4 mars 2022

But : grande ouverture : donner de larges possibilités aux cabinets sans imposer

- Critères d'éligibilité assez vastes
- Modalités d'acceptation basées sur le volontariat, accord individuel par avenant
- Durée et aménagement du temps de télétravail / Fréquence et nombre de jours travaillés
- Réversibilité
- Equipements / remboursement des frais professionnels liés au télétravail
- Modalités d'accès des femmes enceintes, travailleurs en situation de handicap
- ...



## L'accord relatif au financement de la formation professionnelle : la conventionnelle

Rappel : la formation professionnelle est financée par une contribution annuelle obligatoire des entreprises dont le taux varie en fonction de l'effectif :

- Cabinets de – 11 salariés : 0,55% de la masse salariale
- Cabinets de 11 à 49 salariés : 1% de la masse salariale
- Cabinets de 50 salariés et plus : 1% de la masse salariale

A cela s'ajoute une contribution conventionnelle de 0,3% pour les cabinets de 11 à 49 salariés



## L'accord relatif au financement de la formation professionnelle : la conventionnelle

Clé de répartition des prises en charge : (Plan de développement des compétences – enveloppe ECS)

- Cabinets de – 11 salariés : 100 % sur la dotation légale
- Cabinets de 11 à 49 salariés : 50 % sur la dotation légale / 50 % sur la dotation conventionnelle
- Cabinets de 50 salariés et plus : aucun financement

Source de débats et finalement reconduction à l'identique

LES CHANTIERS EN COURS



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023



## Groupe de travail sur la santé

Objectifs : Engagement d'une réflexion paritaire sur l'opportunité de mettre en place un régime conventionnel de frais de santé au niveau de la Branche et si oui, en définir les modalités

- Parvenir à un accord sur les frais de santé
- Labelliser au maximum 3 organismes assurantiels
- Définir les garanties minimales
- Définir le financement et la clé de répartition entre l'employeur et le salarié

Aide d'un actuaire => audition, choix



## Loi « pouvoir d'achat » du 16 août 2022

- Incitation à négocier lorsque les salaires minima conventionnels sont inférieurs au SMIC => 45 jours
- Ouverture de la 1<sup>ère</sup> négociation dès le mois de septembre 2022 et accord en octobre 2022
- Hausse du smic 1<sup>er</sup> janvier 2023 => nouvelle négociation (coefficient 170 en dessous du SMIC de 0,94%)
- Nouvelle hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2023 => toujours en négociation (coefficient 170 et 175 en dessous du SMIC – 3,09% pour le coef 170)
- Blocage des négociations depuis juin 2023